



COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 22 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 décembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de Clux-Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme COUZON Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : M. JUILLARD Jean-Luc, M. JANNIN Michel, Mme REMY Nathalie, M. VITTAUT Alain, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. GEORGES Florian M.RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine ; Mme VINCENT Géraldine

Excusés : Mme BRELOT Lydie (a donné pouvoir à Mme VINCENT Géraldine)

Absents : M. JOBARD Guillaume

M. JUILLARD Jean-Luc a été nommé secrétaire.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter :

- un point concernant une demande complémentaire de subvention DETR, dans le cadre des projets futurs à la suite des hausses significatives liées à la crise COVID-19

La demande est acceptée à l'unanimité

- un point concernant une décision modificative pour le budget, suite à la réparation du camion communal, pour un montant de 2100 €

La demande est acceptée à l'unanimité

Déroulement de la séance suivant l'ordre du jour qui a été établi

1. Détermination du loyer du logement vacant rue de l'école
2. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment « école de la Villeneuve ».
3. Point d'étapes travaux cimetière
4. Point sur le bulletin municipal
5. Compte-rendu des différentes réunions (Syndicats, Com-Com,etc.)
6. Demande de subvention DETR/DSIL
7. Décision modificative n°4
8. Questions diverses

1. Détermination du loyer du logement vacant rue de l'école

M. Alain VITTAUT expose au conseil l'état actuel du logement et les petits travaux qui ont été réalisés pour une remise en état partielle du logement (enduits, retouches de peinture, branchement machine à laver, etc.)

Les installations électriques et le système de ventilation mécanique sont conformes

Le conseil accepte de louer ce logement avec un loyer modéré d'un montant de 250 €

Un état des lieux sera réalisé, et un bail de 3 ans, fixant le montant du loyer et les conditions de révisions, sera établi en début d'année, avec certaines contraintes et clauses spécifiques, si des travaux complémentaires devaient être engagés dans un cadre de travaux d'amélioration de l'habitat. De tels travaux ne sont pas envisagés à court terme par la municipalité mais devront cependant être étudiés au vu de l'état du logement.

2. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment « école de la Villeneuve ».

Mme le Maire expose les raisons de l'avenant : suite à la crise COVID, tous les secteurs industriels ont été impactés et les coûts ont augmenté considérablement par rapport au projet de base. Les honoraires de l'architecte étant proportionnels aux montants du marché, il convient de les ajuster aux nouveaux montants estimés à ce jour.

Honoraires de début de programme : 23125.00

Avenant n°1 : honoraires 31373.41

Avenant n°2 : honoraires 34268.70

Suite à la visite de notre député, ce problème d'augmentation des coûts liés à la crise a été exposé, et une demande complémentaire sera déposée auprès des services compétents dans le cadre du plan de relance.

Le délai de fin de réalisation des travaux a été reporté fin 2023

3. Point d'étapes sur les travaux du cimetière

M. Michel JANNIN expose au conseil l'état d'avancement des travaux.

Pour la phase 1 :

La majorité des travaux de terrassement sont terminés.

Les cheminements en béton depuis la salle des fêtes, et autour de l'église sont terminés, ainsi que le parvis devant l'église. L'escalier qui mène au parvis est terminé et nécessite encore des aménagements complémentaires et la pose de la main courante. La mise en place de grillage et d'un éclairage entre la salle des fêtes et l'accès au cimetière est à réaliser.

Pour la phase 2 :

Les travaux de mise en place d'un gazon spécifique à pousse lente seront réalisés pendant le mois de février, ainsi que les dernières finitions.

4. Point sur le bulletin municipal

M Jean-Luc JUILLARD expose au conseil l'état d'avancement du projet qui a pris un peu de retard, et ce dernier devrait être diffusé dans la 1ere quinzaine de janvier. Cette année, en complément du bulletin, un guide d'accueil sera distribué à tous les habitants ; par la suite, ce guide sera donné aux nouveaux habitants.

5. Compte-rendu des différentes réunions

SIVOS : Syndicat à Vocation Scolaire

Mme le Maire et Mme Nathalie Remy exposent au conseil le contenu des échanges
-Une réunion a eu lieu suite à l'information par l'inspecteur de l'éducation nationale d'une éventuelle fermeture de classe dans le RPI dans le cadre de la nouvelle carte scolaire. Ceci est du principalement à une baisse d'effectifs liée au Covid (pas d'inscription des enfants de 2 ans durant ces 2 dernières années) et au transfert d'élèves vers d'autres établissements publics ou privés)
Afin de défendre le RPI et éviter une fermeture de classe et une nouvelle réorganisation de nos écoles, nous sommes prêts à défendre les actions et les investissements qui ont été mis en place récemment, et défendrons auprès des autorités compétentes, nos points de vue respectifs d'une même voix au sein du RPI.

- D'autre part , la phase 2 du plan l'Ecole Numérique est engagée et des tablettes numériques seront mise à disposition des élèves concernés.

SIRTOM : syndicat en charge du ramassage et traitement des ordures ménagères

M Alain VITTAUT expose au conseil les informations importantes.

- Les marchés avec les prestataires sont révisés tous les ans.

Suite aux modifications de tri lié aux déchets mis dans les sacs jaunes , il en résulte une augmentation des volumes de tri, ce qui aura un impact tarifaire, sur la taxe ordure ménagère. Un projet d'extension de la déchetterie de Pontoux est à l'étude, afin de répondre aux besoins croissants et pour des raisons de sécurisation des dépôts.

PLUI – Plan Local Urbanisme Intercommunal

M Jean-Luc JUILLARD et Mme le Maire exposent au conseil les informations reçues à la réunion publique qui a eu lieu à Verdun sur le Doubs.

La phase d'étude est terminée, et la phase d'aménagement et de développement durable est engagée(PADD).

Le PLUI a pour but de structurer et contrôler l'urbanisation pour les décennies futures (2018-2030).

Un des objectifs majeurs est la limitation de consommation de terres agricoles et la maîtrise des déploiements de zones artisanales ou industrielles.

Il s'articule avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais.

Le PLUI remplacera les cartes communales existantes, et la réglementation nationale d'urbanisme (RNU) et nous imposera d'autres contraintes sur les futurs projets d'aménagement communaux ou projets personnels, avec des contrôles associés, plus restrictifs.

Territoire numérique Bourgogne Franche-Comté

M Jean-Luc Juillard expose au conseil les informations reçues lors de l'assemblé générale

La présentation des comptes 2020 a été faite en assemblée et validée par les commissaires aux comptes, et certifiés exacts, avec un excédent de 416 000 €.

Le rapport d'activité a été présenté et adopté à l'unanimité :

Les actions engagées :

- gratuité de nombreux services pour les communes de -500 habitants
- création de Com-Num (une commission numérique regroupe environ 70 communes) pour être au plus près des préoccupations et mieux répondre aux problématiques du terrain. 2/an
- Préparation des modifications de statut pour « Territoire Numérique » qui va devenir l'agence régionale numérique et intelligence artificielle (ARNIA)

nouveautés : service de médiation numérique, service d'assistance à la maîtrise d'œuvre sur les projets numériques, mise en place de la cartographie, pour intégration des réseaux tiers(défense incendie, dans un 1^{er} temps, puis d'autres réseaux) pour que les communes puissent maîtriser les emplacements des différents réseaux.....

Pour l'avenir :

Mise en place de politiques publiques pour l'usage du numérique

- assistance à la transformation numérique pour les communes et les usagers.
- un partenariat avec « CyberMalveillance » pour former et sensibiliser les élus les secrétaires de mairie, et les administrés aux risques du numérique.

Communautés de Communes Saône Doubs Bresse

Mme le maire expose brièvement les dernières informations :

la dernière parcelle de la zone artisanale des quarts à St Martin a été vendue du coup les 2 zones artisanales sont complètes.

L'espace France Service de St Martin est en cours d'installation dans les locaux de l'Agence Postale communale.

Un avant-projet de réhabilitation du bâtiment acheté par la CC à Verdun (rue de Beaune) a été présenté :

- Transfert de l'office de tourisme de Verdun
- Création de logements dont un logement de secours

ATD71 :

L'agence technique départementale a été mise en place il y a quelques années pour répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités et particulièrement des plus petites communes. A ce jour, le nombre de dossiers est en nombre croissant et le délai de prise en charge est trop important (> 9 mois) : une réflexion devra être menée de manière concertée sur l'année 2022 pour modifier le mode de sollicitation de l'agence. L'agence a également des problèmes de recrutement, ce qui n'arrange pas les problèmes de délais.

6. subvention DETR

Suite à l'augmentation des coûts du bâtiment liés au COVID-19 et dans la cadre du plan de relance, une nouvelle demande de subvention DETR/DSIL sera adressée à la sous-préfecture avant la mi-février.

7. Décision modificative N°4

Dans le budget de fonctionnement des crédits ont été changés de chapitre afin de faire face à certaines dépenses imprévues (réparation camion, travaux de voirie divers...) :

Chapitre 11 + 2100.00 chapitre 12 - 2100.00

8. Questions diverses

Un devis est en cours pour restaurer la stèle du soldat qui est tombée au cimetière avant les travaux, ainsi que la stèle située au croisement de la RD673 et la rue de la Manche.

Des devis sont en cours pour faire évacuer les pneus déposés illégalement sur la commune.

Informations complémentaires

- La cérémonie des vœux est annulée à la suite de la crise COVID
- Des coupures électrique sont programmées sur la commune, par ENEDIS, Le 6 janvier 2022 de 8h45 à 13H45, pour réaliser une intervention sur le réseau.
- M. Christophe Rémy ramassera les sapins de Noël le samedi 8 Janvier matin. Déposez vos sapins devant chez vous si vous souhaitez les faire enlever de cette façon (ils seront donnés à des éleveurs de chèvres).



La boite à livres qui est située dans la cour de l'ancienne école de La Villeneuve, est opérationnelle, Vous pouvez déposer et emprunter directement des livres.

Madame le Maire déclare la séance levée à 23h00.

A Clux-Villeneuve, le 31/12/2021,

Le Maire,

